

MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

31 octobre 2024

OBJET :

2024-10-31-01

**Acquisition des bâtiments et terre de Mme COULAUD
Claudine les forges**

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 18/10/2024.

Présents : Mmes Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Isabelle GUILLOU
Mrs Julien DELORME, Michel DELORME, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, , Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU;

Absent excusé : Mikaël REIGNOUX (pouvoir à Jean-Christophe PLANTUREUX),

Jean-Louis TOUZEAU a été élu secrétaire.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	1	10	11	11	0	0

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les parcelles de terrains sis section C 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 300 sont à vendre. Ces immeubles sont situés sur les Forges;

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier ;

Vu l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition ;

Vu les propositions faites par Madame COULAUD Claudine pour l'ensemble des parcelles énumérés ci-dessus ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

* autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces immeubles pour un prix de :

- 177 000€ net vendeur pour les parcelles C 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 300 appartenant à Madame COULAUD Claudine.
- 5 752€ pour les frais d'agence à l'attention de HUMAN Immobilier

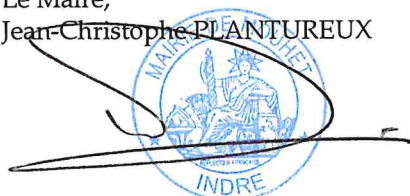
* charge Monsieur Le Maire d'effectuer les démarches pour finaliser cette action auprès de Maître Dominique GUILBAUD

x prévoit les frais de notaire à hauteur de 10% maximum.

Ces sommes sont inscrites au budget 2024.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-Christophe PLANTUREUX



Le Secrétaire de la Mairie
Jean-Louis TOUZEAU



MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

31 octobre 2024

OBJET :

2024-10-31-02

Décision du conseil municipal sur les zones d'accélération des énergies renouvelables pour l'avis conforme sur la cartographie du Référent Préfectoral Unique sur son territoire.

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 18/10/2024.

Présents : Mmes Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Isabelle GUILLOU
Mrs Julien DELORME, Michel DELORME, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, , Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU;

Absent excusé : Mikaël REIGNOUX (pouvoir à Jean-Christophe PLANTUREUX),

Jean-Louis TOUZEAU a été élu secrétaire.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	1	10	11	8	0	3

Mr Le Maire a réuni le Conseil Municipal afin de rendre son avis conforme sur la cartographie des zones d'accélération sur son territoire, avant son arrêt par le référent préfectoral, en application du III de l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie.

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, notamment son article 15,

Mr le Maire rappelle que les zones d'accélération avaient été validées par délibération du conseil municipal le 22 mars 2024 et transmises au Référent Préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique puis au Comité Régional de l'Energie (CRE) le 28 mars 2024 et le 23 avril 2024.

Mr le Maire rappelle :

- Que ce dernier a rendu un premier avis le 23 septembre 2024 qui précisait que les zones offraient un potentiel suffisant pour permettre l'atteinte des objectifs régionalisés de la programmation pluriannuelle de l'énergie
- Que les zones présentées ici sont celles qui ressortent de ces échanges, et qu'elles sont les suivantes :

Les zones concernées sont les suivantes :

- éolien : exclue des ZAENR sauf le projet en cour depuis 2015 (IEL 4 éoliennes)
- solaire photovoltaïque sur bâtiment : éligible aux ZAENR sur l'ensemble de la commune
- solaire photovoltaïque au sol dont ombrières sur parking : éligible aux ZAENR sur l'ensemble de la commune

Envoyé en préfecture le 04/11/2024

Reçu en préfecture le 04/11/2024

Publié le

ID : 036-213601347-20241031-2024103102-DE

SLO

- méthanisation : exclue des ZAENR
- hydroélectricité : exclue des ZAENR
- géothermie : éligible aux ZAENR sur l'ensemble de la commune
- agrivoltaïque : éligible aux ZAENR sur l'ensemble de la commune et particulièrement pour les quatre projets en cours.

Mr le Maire soumet ces zones à délibération.

Où l'exposé de Mr le Maire et après avoir délibéré à 8 pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal :

- VALIDE la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune, pour arrêter la cartographie, telle qu'exposée dans la présente délibération, et confirmée dans le dernier avis du Comité Régional de l'Energie.

- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à Mme le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de l'Indre en vue de son arrêté définitif.

- VALIDE l'intégration de ces zones dans le document Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes Marche Occitane Val d'Anglin dès que

la cartographie départementale sera arrêtée, en application du II de l'article L. 153-31 du code de l'urbanisme.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-Christophe PLANTUREUX

Le Secrétaire de séance
Jean-Louis TOUZEAU



A black ink signature, likely of Jean-Louis Touzeau, written in a cursive style.

Signé par : Jean-Christophe
PLANTUREUX
Date : 04/11/2024
Qualité : Maire

MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

31 octobre 2024

OBJET :

2024-10-31-03

Statuts Communauté de Communes Marche Occitane Val d'Anglin

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/10/2024.

Présents : Mmes Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Isabelle GUILLOU

Mrs Julien DELORME, Michel DELORME, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU;

Absent excusé : Mikaël REIGNOUX (pouvoir à Jean-Christophe PLANTUREUX),

Jean-Louis TOUZEAU a été élu secrétaire.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	1	10	11	11	0	0

Par délibération en date du 30 septembre 2024, validé par la préfecture le 15 octobre 2024 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Marche Occitane - Val d'Anglin a validé les nouveaux statuts.

Par ces faits, la Communauté de Communes Marche Occitane Val d'Anglin demande au Conseil municipal de délibérer dans un délais de trois mois, sur les nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal de Mouhet, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents,

- Les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Marche Occitane Val d'Anglin.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-Christophe PLANTUREUX



Le Secrétaire de séance
Jean-Louis TOUZEAU

Signé par : Jean-Christophe
PLANTUREUX
Date : 04/11/2024
Qualité : Maire

MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

31 octobre 2024

OBJET :

2024-10-31-04

**Approbation du rapport de la commission locale
d'évaluation des charges transférées sur l'attribution de
compensation 2025**

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 18/10/2024.

Présents : Mmes Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Isabelle GUILLOU
Mrs Julien DELORME, Michel DELORME, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU;

Absent excusé : Mikaël REIGNOUX (pouvoir à Jean-Christophe PLANTUREUX),

Jean-Louis TOUZEAU a été élu secrétaire.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	1	10	11	11	0	0

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie 30 septembre 2024 afin de finaliser le rapport sur l'attribution de compensation 2025, des communes de la Communauté de Communes Marche Occitane Val d'Anglin.

Par ces faits, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Marche Occitane Val d'Anglin demande au Conseil municipal de délibérer dans un délais de trois mois, sur l'attribution de compensation 2025 de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité,

- Le rapport de l'attribution de compensation 2025 accompagné du tableau de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes Marche Occitane Val d'Anglin.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-Christophe PLANTUREUX

Le Secrétaire de séance
Jean-Louis TOUZEAU



Signé par : Jean-Christophe
PLANTUREUX
Date : 04/11/2024
Qualité : Maire

MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

31 octobre 2024

OBJET :

2024-10-31-05

Indemnités de chaussures et de vêtements de travail
aux agents techniques

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 18/10/2024.

Présents : Mmes Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Isabelle GUILLOU
Mrs Julien DELORME, Michel DELORME, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU;

Absent excusé : Mikaël REIGNOUX (pouvoir à Jean-Christophe PLANTUREUX),

Jean-Louis TOUZEAU a été élu secrétaire.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	1	10	11	11	0	0

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal reconduit l'indemnité de chaussures, de vêtements de travail et de téléphone aux agents techniques. Il fixe cette indemnité à la somme de 400 € pour l'année 2024, versée en fin d'année.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-Christophe PLANTUREUX



Le Secrétaire de séance
Jean-Louis TOUZEAU



MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

31 octobre 2024

2024-10-31-06

OBJET :

Création de poste d'Adjoint administratif principal
de deuxième classe

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/10/2024.

Présents : Mmes Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Isabelle GUILLOU
Mrs Julien DELORME, Michel DELORME, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU;

Absent excusé : Mikaël REIGNOUX (pouvoir à Jean-Christophe PLANTUREUX),

Jean-Louis TOUZEAU a été élu secrétaire.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	1	10	11	11	0	0

Vu le Code général des collectivités territoriales (Articles L.2131-1 et L.2131-2)
Vu le Code général de la fonction publique territoriale (Articles L522-23 à L522-31)
Vu le Décret n°2013-593 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale.
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint Administratif principal de deuxième classe afin d'assurer les fonctions de secrétaire de Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Adjoint Administratif principal de deuxième classe à temps complet à compter du 7 novembre 2024 ; indique que les crédits nécessaires seront prévus au Budget de la Commune et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-Christophe PLANTUREUX



Le Secrétaire de séance
Jean-Louis TOUZEAU

Signé par : Jean-Christophe
PLANTUREUX
Date : 04/11/2024
Qualité : Maire

MAIRIE DE MOUHET

Délibérations du Conseil Municipal

31 octobre 2024

OBJET :

2024-10-31-07

Financement exceptionnel voyage scolaire du lycée

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un du mois d'octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MOUHET, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe PLANTUREUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/10/2024.

Présents : Mmes Josiane COUVE, Valérie DEJOIE, Isabelle GUILLOU

Mrs Julien DELORME, Michel DELORME, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jean-Christophe PLANTUREUX, Emmanuel ROULLET, Philippe TOURATIER, Jean-Louis TOUZEAU;

Absent excusé : Mikaël REIGNOUX (pouvoir à Jean-Christophe PLANTUREUX),

Jean-Louis TOUZEAU a été élu secrétaire.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
11	10	1	10	11	11	0	0

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Madame Nadia PECHERAL mère de Jason PECHERAL, afin de financer un voyage scolaire.

Le séjour s'est déroulé du 13 au 18 octobre 2024 à Londres pour des élèves qui concerne un enfant de la commune, à savoir :

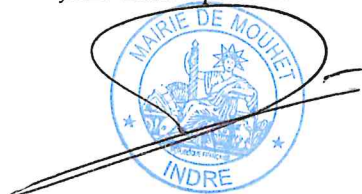
- Jason PECHERAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de financer ce voyage à hauteur de 50 € par élève,
- Charge Monsieur le Maire d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-Christophe PLANTUREUX



Le Secrétaire de séance
Jean-Louis TOUZEAU